

**EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le 06 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme

Date de convocation : 30/06/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, YATTOCHANE Halima COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, SALABERT Oriane

ABSENTS EXCUSES : BAGOT CHIARAVALLI Laura a donné procuration à HASSAN Jérôme, JACQUIER Olivier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MUGNIER Christophe, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

SECRETAIRE : COLLY Alexandre

D2026_070610

OBJET : Tarifs de restauration scolaire

Rapporteur : Céline Maire

Vu les tarifs de restauration scolaire validés par délibérations n°D2022_121211 du 12 décembre 2022 et n°D2023_100913 du 9 octobre 2023,

Vu la délibération n°D2023_100914 du 09/10/2023, indiquant que le tarif «hors Bons» ne s'applique pas aux enfants non bonsois scolarisés en classe ULIS,

Vu la délibération n°D2025_061620 du 16/06/2025, d'adoption par le conseil municipal de la tarification sociale (cantine à 1 €),

Vu la délibération n°D2023_071005 du 10/07/2023 d'adoption du règlement intérieur de la restauration scolaire,

CONSIDERANT l'avis de la commission éducation du 2 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De maintenir les tarifs en vigueur pour la rentrée 2026 et suivantes
- D'appliquer une hausse des tarifs majorés, pour les réservations hors délais tel que prévu dans le Règlement Intérieur. Ceci ne s'applique pas aux tarifs PAI.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tranches	Quotient Familial	Tarif normal	Tarifs majorés*
1	≤ 1000	1 €	8.50 €
2	1001-1200	5.30 €	10.60 €
3	1201-1400	6.10 €	12.20 €
4	1401-1600	6.90 €	13.80 €
5	1601-1800	7.50 €	15 €
6	≥ 1801	8.00 €	16 €
7	Hors Bons	8.00 €	16 €

Tarifs PAI

Tranches	Quotient Familial	Tarif normal
1	≤ 400	0.00 €
2	401-800	1.10 €
3	801-1200	2.00 €
4	1201-1400	2.80 €
5	1401-1600	3.70 €
6	1601-1800	4.20 €
7	≥ 1801	4.70 €
8	Hors Bons	4.70 €

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,
 DECIDE :

- De valider cette grille tarifaire
- De préciser que ces tarifs sont applicables jusqu'à une éventuelle modification de ces tarifs par le conseil municipal

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Alexandre COLLY